



Captain · Contrat

Tout ce que vous avez besoin de savoir pour lancer votre SAS



Téléchargé
par plus de
1700
entreprises



“Aujourd’hui, en France, le parcours d’un entrepreneur est pavé de démarches juridiques qui peuvent être vécues comme un véritable parcours du combattant : se repérer dans les formulaires et les démarches, comprendre le jargon, trouver un avocat...”

La mission de Captain Contrat est simple : donner une chance à toutes celles et ceux qui veulent créer ou diriger une entreprise, en leur simplifiant le juridique et en le mettant au service de leur réussite.”



Philippe et Maxime Wagner
Co-fondateurs de Captain Contrat

Au sommaire de ce **guide**

1. Les caractéristiques et l'intérêt d'une SAS
2. Les avantages et inconvénients à prendre en compte avant de se lancer
3. Avez-vous pensé à votre rémunération et aux charges qu'il faudra payer ?
4. Comment bien préparer le terrain avant de se lancer ?
5. Concrètement, quelles sont les démarches à réaliser ?

EN BONUS : Quelques outils et astuces pour vous aider





Les caractéristiques et l'intérêt d'une SAS

En 2017, la SAS confirme une nouvelle fois sa place de favorite chez les entrepreneurs français. Elle représente 60% des créations de sociétés. Créée en 1999 pour contrer la lourdeur de la Société Anonyme (SA), la SAS a connue un engouement important pour les PME et projets innovants qui cherchent à se développer rapidement.

Une société à l'image de ses associés...

La SAS (Société par Actions Simplifiée) peut être constituée d'un seul associé. Dans ce cas, il s'agira d'une SAS unipersonnelle (SASU).

Une personne physique peut être associée d'une SAS, ainsi qu'une personne morale.

L'une des spécificités de la SAS réside dans sa grande liberté d'organisation. Le fonctionnement interne de cette société dépend de la seule volonté des associés. Ces derniers peuvent aménager comme ils l'entendent les conditions d'entrée et de sortie de la société grâce à de nombreuses clauses pouvant être insérées dans les statuts.

Les membres de la SAS déterminent aussi librement les formes dans lesquelles seront prises les décisions, ainsi que les fonctions des organes de direction comme pour le Président, figure obligatoire dans la SAS.



Capital social	Dénomination sociale	Siège social	Organes de direction	Statuts
<p>Capital social obligatoire</p> <p>Pas de montant minimum imposé (exception des 1€ symbolique)</p> <p>La SAS peut être à capital variable</p> <p>Le capital est composé d'apports en numéraires, en nature ou en industrie.</p> <p>Le capital est divisé en actions entre les associés</p>	<p>La SAS doit avoir une dénomination sociale.</p> <p>Il peut s'agir du nom de l'un des associés ou résulter d'une pure invention.</p> <p>Attention : La dénomination sociale doit être suivie des mots "société par actions simplifiée" ou "SAS" et du montant du capital social</p>	<p>Une SAS doit obligatoirement avoir un siège social, adresse légale de la société.</p> <p>Cette adresse peut être fixée au domicile du Président de la société, dans un local commercial ou encore dans une société de domiciliation.</p>	<p>Une SAS est obligatoirement représentée par un Président unique ou un organe collégial (comité de direction).</p> <p>Le Président peut être secondé par un ou des directeurs généraux, ou remplir cette fonction lui-même; il sera alors PDG.</p> <p>Le Président est une personne physique ou morale</p> <p>Le rôle et les missions du Président sont librement définis dans les statuts.</p>	<p>Les associés sont libres d'organiser les statuts comme ils le souhaitent (contrairement à la SARL plus rigide).</p> <p>Les statuts de SAS offrent une grande flexibilité. Attention donc à ne pas passer à côté d'une clause indispensable.</p> <p>Possibilité de rédiger un pacte d'actionnaires / associés en parallèle.</p>



Les avantages et inconvénients à prendre en compte avant de se lancer

1

Une organisation librement définie par les associés / grande liberté dans la rédaction des statuts

2

Un régime fiscal des valeurs mobilières avantageux pour les droits sociaux

6

Une société pour lever des fonds et se développer

5

En l'absence de rémunération, le dirigeant ne paye pas de cotisations sociales

4

Les dirigeants sont assimilés salariés et bénéficient donc d'une protection sociale

Principaux avantages

SARL	SAS
<ul style="list-style-type: none"> * Cadre juridique sécurisant, statuts encadrés par la loi * Frais de comptabilité moins importants (vs SAS juridique plus complexe + fiche de paie des dirigeants) * Montant des cotisations et charges sociales plus avantageux * SARL familiale offre un statut particulier 	<ul style="list-style-type: none"> * Liberté d'organisation des statuts et possibilité d'ajouter un pacte d'actionnaires * Adaptée aux activités innovantes, évolutives (startup) * Dividendes soumis uniquement aux prélèvements sociaux * Les dirigeants sont assimilés salariés et relèvent du régime général de la sécurité sociale * Aucune cotisations sociales minimales en l'absence de rémunération

Principaux inconvénients

<ul style="list-style-type: none"> * Statuts encadrés par la loi et donc très rigides (peu de flexibilité) * Dividendes soumis à prélèvement sociaux et au SSI (anciennement RSI) * Le gérant est travailleur non salarié (relevant du SSI) : protection sociale moins avantageuse 	<ul style="list-style-type: none"> * Cotisations et charges sociales élevées (env. 70%) * La grande liberté d'organisation des statuts impose le respect d'une certaine rigueur (risque d'erreurs en l'absence de conseils de professionnels)
---	---



Avez-vous pensé à votre rémunération et aux charges qu'il faudra payer ?

Le Président de SAS peut choisir de se rémunérer ou non (le montant de sa rémunération peut être fixe, proportionnelle aux bénéficiaires ou mixte). Les modalités de calcul de cette rémunération doivent être fixées dans les statuts. Toutefois, il est recommandé d'opter pour un acte séparé. A défaut, tout changement de mode de rémunération devra faire l'objet d'une modification des statuts.

- **Option 1 : Les dirigeants de SAS ne se rémunèrent pas en salaire :**

Dans ce cas, le Président et les autres dirigeants de SAS ne peuvent prétendre à la protection du régime général de la Sécurité sociale. De ce fait, ils ne disposent d'aucune couverture sociale et ne valident pas de trimestre de retraite. Toutefois, depuis le 1er janvier 2016, toute personne qui travaille ou réside de manière stable et régulière sur le territoire français, dispose de la protection universelle maladie (PUMA).

Les dividendes ne sont pas soumis aux cotisations sociales et ne confèrent donc aucune protection pour le dirigeant. Si le dirigeant ne touche aucune rémunération, aucune cotisation ne devra être versée (contrairement au statut de Travailleur Non Salarié (TNS) du gérant majoritaire de SARL)

- **Option 2 : Les dirigeants de SAS se rémunèrent en salaire (catégorie des traitements et salaires) :**

Lorsque le dirigeant perçoit une rémunération, il relève de ce fait du régime général de la Sécurité sociale. Toutefois, pour prétendre à la validation de trimestres de retraite et aux droits au remboursement, le revenu et le temps de travail du dirigeant doivent atteindre certains seuils ([en savoir plus](#)).

Le Président qui perçoit une rémunération se doit de tenir des bulletins de paie et payer les charges sociales auprès des organismes compétents (URSSAF).



Avantages	
Rémunération	Dividendes
<ul style="list-style-type: none">- Assurer un revenu régulier même si la société ne fait pas de bénéfice- Bénéficiaire d'une protection sociale	<ul style="list-style-type: none">- Choix d'imposition entre prélèvement forfaitaire unique ou barème progressif- Allègement du poids des charges au niveau de l'entreprise et augmentation du résultat
Inconvénients	
<ul style="list-style-type: none">- Augmentation des charges supportées par l'entreprise- Impossibilité de bénéficier du prélèvement forfaitaire unique- Formalisme supplémentaire (bulletin de paie, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Pas de protection sociale (excepté dispositif PUMa)- Taux de prélèvements sociaux supérieur- Pas de déduction possible, donc imposition plus importante du bénéfice- Versement possible qu'après l'approbation des comptes de l'exercice



Comment bien préparer le terrain avant de se lancer ?

Il est très important de bien **se préparer avant de se lancer** dans un projet de création d'entreprise.

- Avez-vous identifié les risques pouvant résulter d'une mauvaise préparation ?
- Connaissez-vous les questions à vous poser pour préparer votre projet ?
- Avez-vous pris le temps d'évaluer votre prochaine concurrence ?
- Êtes-vous à jour de toutes vos prochaines dépenses ? Certaines ont tendance à être oublié...
- Connaissez-vous l'ensemble des aides à la création d'entreprise mises à votre disposition ?

Ce guide sur la création d'entreprise répondra à l'ensemble de ces questions



[Découvrir](#)

Comment savoir si la SAS est le bon statut pour vous ?

- Êtes-vous certain que la SAS est la forme juridique adaptée à votre projet ?
- Avez-vous bien choisi vos associés ?
- Envisagez-vous de développer votre société à long terme ?
- Avez-vous réfléchi à votre mode de rémunération ?
- Êtes-vous au clair concernant les charges à payer et le niveau de protection sociale dont vous bénéficierez ?

Nous avons créé un questionnaire interactif pour vous permettre en quelques questions de valider ou non votre choix pour la SAS



Comment savoir si la SAS est le bon statut pour moi ?

Nous avons créé un questionnaire interactif qui va vous permettre en quelques questions de savoir si la SAS (société par actions simplifiée) est adaptée à votre projet

Attention, ce questionnaire ne remplace pas un audit mené par un expert. Les résultats obtenus ne constituent en aucun cas une garantie sur votre choix final de forme juridique

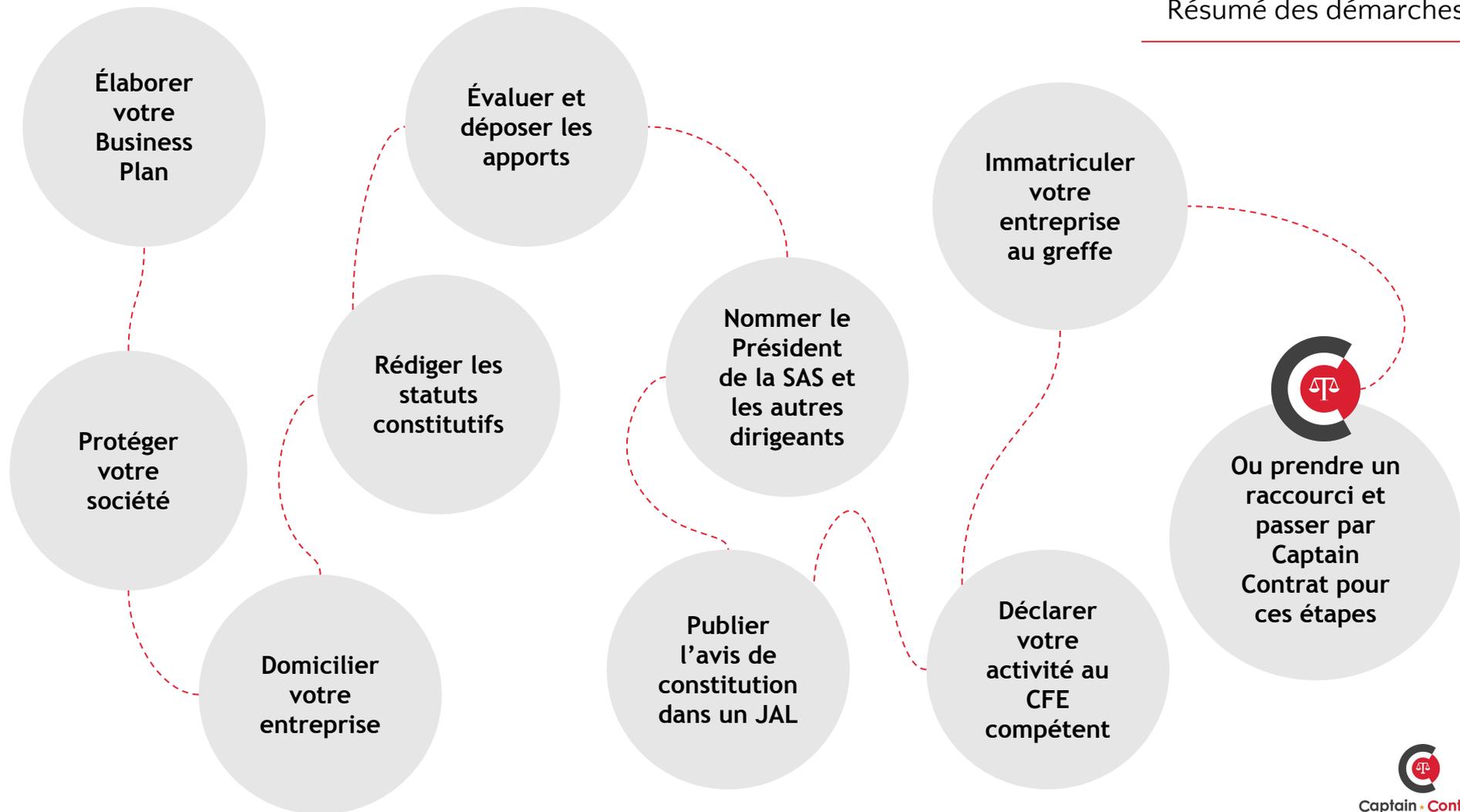
Commencer

Appuyez sur ENTER

Répondre



Concrètement, quelles sont les démarches à réaliser ?



Comment rédiger les **statuts constitutifs d'une SAS ?**

La **rédaction des statuts** est une étape obligatoire à la constitution d'une SAS. Les statuts régissent l'ensemble du fonctionnement de la société et doivent de ce fait contenir un certain nombre de mentions obligatoires.

La constitution de la SAS se veut aussi simple et libre que possible. Les associés fixent librement les règles d'organisation qu'ils souhaitent allouer à leur entreprise (contrairement à la SARL davantage soumise et encadrée par la loi). Cet avantage peut également se révéler être un inconvénient. Qui dit liberté, dit aussi risques d'erreurs.

Veillez à n'omettre aucune clause qui s'avérerait primordiale pour le développement de votre société. Si vous avez le moindre doute, faites appel à un professionnel du droit pour la rédaction de ce document.

Quelques mentions obligatoires à faire apparaître dans vos statuts :

- Nom de la société (raison sociale)
- Forme sociale
- Siège social
- Durée de la société
- Objet de la société (domaine d'activité)
- Montant du capital social et des apports
- Exercice social (date de clôture de l'exercice)

L'importance du pacte d'actionnaires (d'associés)

Vous souhaitez créer votre SAS avec un membre de votre famille, un ami, un ancien collègue, etc. L'entente est à son beau fixe et vous avez plein de projets en tête. Mais, êtes-vous sûr que cette situation va durer ?

Créer une entreprise à plusieurs est un avantage qui peut vite se révéler très compliqué si rien n'est prévu en amont.

Afin d'éviter tout risque de blocage pouvant aller jusqu'à la dissolution de votre entreprise, il est important d'encadrer vos relations dans un pacte d'actionnaires.

Les 6 clauses du **pacte d'actionnaires à connaître**

Clause
d'agrément

Clause de
préemption

Clause
d'inaliénabil
ité

Clause de
buy or sell

Clause de
tag along

Clause de
non dilution
/ de ratchet

Impose à l'associé qui souhaite céder ses actions/parts d'obtenir l'accord des signataires avant la cession

Obligation de proposer aux autres associés de racheter les actions avant de proposer de les céder à une personne extérieure à la société

Cette clause doit avoir une durée limitée (maximum 10 ans). Elle interdit à un associé de céder ses actions pendant cette durée (cession à titre onéreux ou gratuit).

Cette clause permet aux associés minoritaires de céder leurs actions au même acquéreur que celui des associés majoritaires

Un associé propose de racheter les actions / parts sociales de l'associé avec lequel il en conflit (à un prix déterminé). L'associé qui reçoit l'offre d'achat peut accepter de céder ses droits ou refuser. S'il refuse, il a l'obligation de racheter au même prix les titres de l'associé à l'origine de la proposition.

Permet de prévoir que la part du capital social des signataires ne pourra pas être diluée en cas d'entrée de nouveaux associés. Ex : Permet aux actionnaires d'une première levée de fonds de ne pas dévaluer leur participation lors d'une seconde levée de fonds.

Les formalités post-crédation à ne pas oublier

Vous avez pensé aux formalités d'immatriculation, mais avez-vous anticipé les étapes à accomplir une fois votre Kbis reçu ?

Voici quelques formalités à anticiper :

- Récupérer votre numéro de TVA
- Remplir votre déclaration des bénéficiaires effectifs (qui peut également se faire au stade de l'immatriculation)
- Ouvrir un compte bancaire professionnel
- Déposer votre marque auprès de l'INPI
- Rembourser les éventuels actes accomplis pour le compte de votre société avant son immatriculation,
- etc.

Découvrez notre infographie : la checklist des étapes post-crédation



[Découvrir](#)

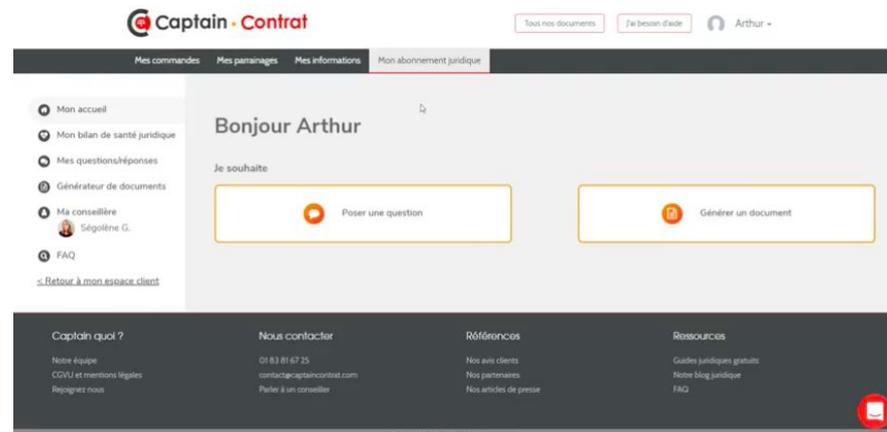


Quelques conseils pour vous aider

1/ NE RESTEZ PAS SEUL FACE À VOS QUESTIONS JURIDIQUES

Vous n'avez pas les moyens de faire appel à un avocat dédié ?

Chez Captain Contrat, on répond à toutes vos questions



Regarder

2/ APPRENEZ DE CEUX QUI ONT RÉUSSI LEUR PROJET



[Regarder](#)



[Regarder](#)

Et maintenant ?

Nous espérons que ce guide a pu répondre aux questions que vous vous posiez.

Pour aller plus loin

Découvrez l'ensemble de nos guides juridiques, disponibles gratuitement

[Consultez les guides](#)

Prêt à vous lancer?

Nos équipes sont à vos côtés pour vous accompagner tout au long de votre projet

[Créez votre SASU](#)

- 1 Décrivez votre projet en répondant à un court questionnaire de 3 minutes
- 2 Lancez seul la création de votre société ou échangez avant avec un avocat
- 3 Nos juristes s'occupent d'immatriculer votre société auprès des institutions
- 4 Recevez votre Kbis, votre numéro de Siret et les document associés

Découvrez notre offre



12 rue Saint-Fiacre
75002, Paris

contact@captaincontrat.com



01.83.81.67.25



Plus de 10 000 entreprises font déjà confiance à Captain Contrat